

Compte-rendu Conseil d'administration CCAS du 16 avril 2015 à 18 h 30

Date de convocation : 08/04/2015

Affichage ordre du jour : 08/04/2015

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; REZZOUG Fanchon ;

Pouvoirs : IDOUX Alain à AGUT-LE GOFF Françoise ;

Absents : DEJEAN Bernard

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 5

Lecture de l'ordre du jour

1-1 Vote du compte administratif 2014

2-2 Vote du budget primitif 2015

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal désigne Mle BADAROUX Virginie comme secrétaire de séance.

16.04.2015 / N° 1-1 / 7 Finances / 7.1.1 budgets et comptes Vote du compte administratif 2014

M. André COT, Président, après s'être retiré, le Conseil d'administration désigne Mme Françoise AGUT Le GOFF, Présidente de séance.

Mme La Présidente de séance présente les résultats de clôture du compte administratif 2014 en concordance avec le compte de gestion édité par Mme la Trésorière des Matelles.

Il est proposé d'approuver les comptes de l'ordonnateur ainsi présentés et arrêtés à la somme de :

Budget CCAS Fonctionnement			
	inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	6 748,45	4 100,62	3 007,35
Calcul du résultat de clôture 2014			
recettes réalisées	3 007,35		
. + 002 excédent 2013	3 274,45		
total	6 281,80		
. - dépenses réalisées	4 100,62		
résultat de clôture 2014	2 181,18		

Entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, par 4 voix pour :

APPROUVE le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière des Matelles ;

VOTE le compte administratif 2014 ainsi présenté ;

16.04.2015 / N° 2-2 / 7 Finances / 7.1.1 budgets et comptes Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Président expose le contenu du budget du C. C. A. S. qui reprend les dépenses courantes notamment les frais relatifs à l'acquisition des colis de Noël pour les personnes âgées et la participation communale à la banque alimentaire.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 879 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2015 du CCAS ainsi présenté.